

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

mairie-maringes @bbox.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2015

PRÉSENTS: M. BLANCHON Pierre-François. M. BRUYÈRE Christian. M. Georges CHARBONNIER. Mme CHALANDON Nicole. M. CROZIER Bernard. Mme FARGE Marie-Thérèse. Mme MICHALET Myriam. M. THEVENON Denis. M. GRANGE Denis. Mme PENVEN-DE MARI Marie-Hélène. M. Guy VILLEMAGNE.
M. CHARVOLIN Christophe. Mme VERNE Georgette.

ABSENT EXCUSEE: CHALANDON Angélique.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : M. RIVOIRE Jean-Pierre. (Pouvoir à M. VILLEMAGNE Guy)

SECRETAIRE : Mme FARGE Marie-Thérèse.

1- INTERVENTION DE MME BRAGA-LANSEUR PAULINE ET DE MME PERNIAS MICHELLE

Implanté au 11 rue Claude Protière à Chazelles sur Lyon, le centre socio-culturel comptabilise 293 adhérents dont 98 individuels et 195 familles ainsi que 395 utilisateurs de services.

Mis en place en 1985, il est rattaché à la fédération des centres sociaux et agréé par la Caisse d'allocations Familiales. Le centre social est un équipement de proximité qui assure un lien entre la politique de la commune et les habitants.

Il propose différents services permanents :

- **Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants :** professionnalisation des assistantes maternelles, établissement des fiches de paies, temps collectifs (6 par semaine), relais jeux.

- **Point Rencontre Emploi et suivi individualisé d'insertion professionnelle :** accompagnement de personnes en recherche d'emploi, permanence pour reconversion professionnelle (adhésion non obligatoire).

- **Atelier socio-linguistique :** personnes d'origines étrangères désireuses d'apprendre le français écrit et oral tous les vendredis après-midi avec Mme Elisabeth Grange. Elaboration de calendriers avec des recettes traditionnelles qui seront en vente au prix de 5€.

- **Actions collectives Familles :** aides au départ en vacances (QF inférieur à 1000 euros), sorties familiales, accompagnement à la scolarité pour les primaires par des étudiants de Saint Symphorien sur Coise, service baby sitting, soutien à la parentalité.

- **Action auprès des seniors :** un voyage 3^{ème} âge d'une semaine fin mai-début juin (inscriptions ouvertes pour l'année 2016); **Aides financières possibles pour des personnes retraités désireuses de partir en vacances.** (Sous conditions ressources).

- **Un Point Info Santé :** accueil, écoute et information auprès de tout public dans le domaine de la santé (nutrition, sommeil, drogues, tabac, sexualité ...). Des interventions sont organisées en milieu scolaire.

- **Alimentation solidaire :** à destination des personnes disposant de faibles revenus et orientées par les services sociaux. Les maraîchers et producteurs locaux proposent des paniers de légumes en contrepartie d'un coup de main des personnes recevant le panier (désherbage, aide à la cueillette, ...). **Action existante depuis septembre 2013**

Il propose aussi des activités ponctuelles telles que soirées à thème/ débats, sorties familiales au départ de Chazelles, cours d'anglais...

Il travaille aussi en collaboration avec le CLAFR et la MJC de Chazelles sur Lyon et envisage dans les années à venir des permanences décentralisées (plus proches des communes rurales).

Le centre socio-culturel déménagera prochainement dans l'ancien musée du chapeau où les locaux seront plus spacieux.

2- TARIFS 2016

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs applicables aux salles communales.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants pour la salle d'animation rurale :

250€ pour une journée (le week-end, la salle pourra être conservée les 2 jours sauf nécessité communale).

Il maintient les tarifs suivants :

352€ pour un bal,

126€ pour un concours de belote, loto, randonnée des blés, Théâtre de la MJC

126 € pour un apéritif 10h/15h ou 17h/22h (sauf pique-nique)

12€ micro

5€ heure activité

Pour la location de la salle communale ancien presbytère

Le conseil Municipal fixe la location à 70€ la journée.

Il maintient le tarif suivant :

34€ pour un apéritif de 10h à 15h ou 17h à 22h

Il sera demandé pour l'électricité de cette salle 0.25€ par KW consommé.

2.5€ heure d'activité (chauffage compris).

3- 2EME ACOMPTE ECOLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention de fonctionnement est versée chaque année à l'école privée « Les Blés » de Maringes.

Il précise que par délibération du 24 septembre 2015, le conseil municipal a autorisé le versement d'un acompte de 10 000 € en attendant de fixer la participation définitive.

Monsieur le Maire indique que la commission n'a pas étudié dans sa totalité les résultats de l'année scolaire précédente. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose le versement d'un acompte de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

4- DESHERBEUR

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 juillet 2014 approuvant l'acquisition de matériel alternatif et la délibération du 26 mars 2015 sollicitant une subvention du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire informe que l'aide financière demandée auprès du Conseil Départemental a été refusée.

Les subventions seraient donc les suivantes : 30 % Conseil Régional, 35 % Agence de l'Eau Loire Bretagne. Le coût du désherbeur étant de 3620€ HT, la commune obtient donc 2353€ de subvention et reste à sa charge 1267€.

Le Conseil Municipal approuve donc l'acquisition d'un désherbeur pour un montant de 4344€TTC

5- CONTRAT COMMUNAL D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du parvis de la mairie qui s'inscrit dans le cadre du COCA. Mme Marie Farge présente le devis mis à jour de M. Jean Luc MACAUDIER qui présente un tarif attractif. Il propose un cheminement en gore et d'engazonner avec une allée bien dessinée. Elle propose de passer rapidement en commission pour faire le chemin pour les travaux de la future mairie.

Le conseil Municipal, après concertation, propose de repousser cette délibération au prochain conseil en attendant de pouvoir comparer avec d'autres devis

6- SOLDE FONDS DE CONCOURS CAFE RESTAURANT

Monsieur le Maire rappelle la convention intervenue entre la commune et la CCFL fixant la contribution de la commune, par l'intermédiaire d'un fonds de concours, pour le financement des travaux de restauration du café-restaurant (délibération du 16 juin 2010).

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver un avenant n°4 à la convention de versement du fonds de concours de la commune avec la communauté de communes du Forez en Lyonnais pour la réhabilitation du café restaurant.

Monsieur le Maire présente le décompte des travaux entre les 2 parties. Au vu des résultats, il précise que la commune doit verser la somme de 14 000 € qui correspond au solde du fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte l'avenant n°4 à la convention qui indique que la commune doit verser en 2015 le solde du fonds de concours soit une participation de 14000 €,

7- REVALORISATION TAXE AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 novembre 2011 qui fixe la taxe d'aménagement au taux de 3%.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas revaloriser la taxe d'aménagement estimant que ce n'est pas utile pour cette année.

8- ECHANGE PROPRIETE LORNAGE/ COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 2013/10.07 du 16 octobre 2013.

Il propose de modifier cette délibération et de l'adopter selon les termes suivants :

- Echange entre la parcelle AE 305 (propriété de M. Gilles LORNAGE) et la parcelle AE 37 (propriété de la commune) pour partie – environ 34 m² aux conditions suivantes :
 - Frais notariés et de géomètre à la charge de la commune,
 - Reconstruction des deux murs jouxtant les parcelles à la charge de la commune,
 - Reconstruction du seuil du portail de M. Gilles LORNAGE suite à son déplacement, à la charge de la commune.

- Achat de la parcelle AE 304 aux conditions suivantes :
 - Achat à l'Euro symbolique,
 - Frais notariés et de géomètre à la charge de la commune
 - Réalisation des tranchées d'eaux usées à la charge de la commune.
 - Fourniture des tuyaux assainissement (aux normes) à la charge de Monsieur Gilles Lornage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide l'annulation de la délibération du 16 octobre 2013, approuve cet échange et l'achat aux conditions ci-dessus.

9- CONTRAT MAIRISTEM

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'échéance du contrat informatique. Il donne lecture de la proposition de Mairistem pour le renouvellement du dit contrat. Il précise que le contrat est du même type que la dernière fois : 11913€ HT ancien contrat et 12479.40€ HT pour celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement du contrat informatique avec option matériel auprès de Mairistem tel énoncé dans le projet de contrat, décide de racheter le matériel informatique compris dans le précédent contrat pour un montant de 170 € HT,

10- VOIRIE 2016

Projets 2016 :

Chemin de la Changayère à refaire

Places de parking personnes à mobilité réduite : Eglise et Stade

Rate : Amendes de police la rate « commune de Maringes » + panneau 70.

Pour 2016, le budget voirie sera de 20000€ sachant que l'on peut rajouter le reliquat de 2012 si besoin pour tous ces travaux.

11- QUESTIONS DIVERSES

NUMEROTATION :

Mr Bernard Crozier explique qu'une demande de devis a été faite et que toutes les habitations ont été recensées.

TRAVAUX EN COURS : Marie Farge

-Cimetière : tuiles sur le mur. Voir avec M. Joel Carret pour acheter des tuiles et finir le chantier car sans couverture, le mur risque de s'abîmer.

-Chapelle : Actuellement, l'employé communal Joël Carret déjointe. Mr Venet l'a informé qu'il restera des travaux à faire dans les années à venir.

-Escalier de l'Eglise : Mise en accessibilité en 2017. Le devis pour ces travaux est de 6000€ mais il faut demander un autre devis avec socle béton plus solide avec les années.

-Mairie : L'architecte va proposer une négociation avec les 3 entreprises retenues par lot ceci afin de diminuer les prix. En effet, les devis sont beaucoup plus chers que l'estimation : 35000€ de plus que l'estimation totale. L'architecte estime que la situation à la « campagne » n'a pas attirée les offres et au vu du budget serré de la commune, il a ajusté le prix au plus bas.

RECENSEMENT : Marie Farge

Il aura lieu début janvier pour une durée de 4 semaines. La commune bénéficie d'une dotation de 1349€ pour financer l'agent recenseur. Celui-ci devra essayer de motiver la population pour répondre sur internet, ce qui occasionnera plus d'anonymat et moins de travail pour l'agent recenseur.

DROIT DE PREEMPTION LOIRE HABITAT/ CITE NOUVELLE

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

REPAS CCAS : le 12 décembre

ELECTIONS :

En l'absence de quelques conseillers, le conseil municipal propose de faire un planning pour le 06/12 avec des tours de 2h30 et non pas de 2 h.

CLAFR :

Le contrat est signé mais la Caisse d'Allocations Familiales réclame quelques éléments.

Il propose d'associer les jeunes à la commémoration du 11/11, arrosage des fleurs, fête du jeu au printemps et la distribution de tract pour les CM2 de l'école afin de se faire connaître.

Un voyage en Bulgarie est en prévision suivant les réponses aux demandes de subventions.

INTERCOMMUNALITE :

Monsieur le Maire précise qu'une délibération devra être prise au prochain conseil du 17/12.

En effet, le Préfet de la Loire demande à ce que la communauté de Forez en Lyonnais soit rattachée à Feurs tandis que le préfet du Rhône demande à ce que cette même communauté continue à dépendre du Simoly.

Des études de transfert ont été élaborées par Sémaphore et KPMG.

Pour le Simoly : 30/11 Reunion Publique à Ste Foy l'Argentière
05/12 Reunion Publique à Grézieux le Marché

Pour Feurs : 28/11 Samedi 28 novembre 2015 à 14 heures, Salle Jean Thomas de l'hippodrome, route de Cuzieu à Saint-Galmier

Prochaine réunion du conseil municipal : le 17/12/2015 à 20h

